

Madame Agnès BUZYN
Ministère des Solidarités
et de la Santé
14 Avenue Duquesne
75350 PARIS

Copie : Madame Frédérique VIDAL
Ministère de l'Enseignement
supérieur, de la recherche et de

Ploërmel, le 18 juin 2019,

Objet : effets de Parcoursup sur les sélections d'entrée en Instituts de formation en soins Infirmiers (IFSI).

Madame la Ministre, *chère Agnès,*

Je me permets d'attirer votre attention sur les sélections opérées en amont des Instituts de formation en soins infirmiers (ISFI) depuis le lancement du processus Parcoursup, en particulier depuis la suppression du traditionnel concours d'entrée aux écoles.

En effet, le 05 juillet 2018, le Gouvernement a annoncé deux décisions : l'insertion de la formation en IFSI sur Parcoursup à compter de 2019 et la suppression du concours, écrit et oral, pour rejoindre la filière de soins infirmiers. Si les infirmiers diplômés d'Etat perçoivent ce rattachement au logiciel Parcoursup comme une reconnaissance forte de leur profession tendant vers l'établissement d'une véritable filière universitaire en sciences infirmières, ils s'inquiètent néanmoins des dangers liés à la sélection opérée par une simple plateforme numérique.

Au lendemain des premiers résultats de la plateforme Parcoursup concernant les sélections opérées en IFSI, le bilan s'avère extrêmement mitigé. Alors que les établissements hospitaliers se plaignent, en ce moment de rencontrer des difficultés à recruter des infirmiers - en raison notamment des conditions de travail et des rémunérations insuffisantes - les écoles qui forment ces professionnels sont littéralement prises d'assaut. Avec 1,5 millions de vœux et de sous-vœux, les IFSI constituent la filière la plus demandée, devant le droit et la première année des études de santé (PACES). On compte ainsi 100 000 aspirants infirmiers parmi les quelques 900 000 candidats inscrits sur la plate-forme. Cela signifie que 100 000 personnes devront se partager, au terme du processus de sélection, 31 000 places réparties dans 326 instituts.

Cet engouement n'est pas sans conséquence puisque les listes d'attente sont longues, très longues, entraînant beaucoup de panique et de stress parmi les candidats aux écoles.

Au sein même de ma circonscription, plusieurs familles m'ont d'ailleurs interpellé à ce sujet. Toutes avaient fait le choix, afin de mettre toutes leur chance de leur côté, de suivre une formation passerelle, également appelées classes préparatoires, très souvent proposées par des établissements privés, et donc impliquant un certain coût de formation, allant de 1500 à 3000 euros (inscriptions réalisées et officialisées avant l'annonce faite par le Gouvernement début juillet 2018 concernant l'insertion des IFSI sur Parcours Sup...).

Pour les candidats qui ont suivi ces formations spécifiques, impliquant des stages leur permettant de confirmer, sur le terrain, leur orientation, se retrouver exclusivement sur listes d'attente conduit à un sentiment d'injustice important, puisque la majorité d'entre eux se demande même si cette année spécifique de préparation a été prise en compte pour les sélections.

Pour prendre un exemple concret de ma circonscription, une candidate issue de la filière ES et ayant suivi une classe préparatoire, après avoir formulé 91 vœux auprès d'IFSI de toute la France, s'est retrouvée sur 91 listes d'attente le soir du 15 mai 2019, jour des premières réponses d'admissions des formations sur Parcoursup. Parce que ce cas est loin d'être isolé, l'incompréhension domine et les objections au processus Parcoursup fusent de toute part.

La majorité des candidats, qui ont le sentiment fort d'avoir été lésés, a cherché à comprendre le système de sélection. Aussi, ils ont pris contact avec de nombreux IFSI afin de comprendre les modalités de sélection. Il s'avère qu'aucun critère objectif n'a pu leur être donné. En effet, certains IFSI confient avoir privilégié les filières scientifiques, d'autres les notes de ces trois dernières années, d'autres les boursiers...

En procédant ainsi, on occulte une part importante de l'intérêt même de recruter un candidat : sa motivation. En effet, la suppression de l'entretien de sélection a pour conséquences de juger des candidats à leurs uniques performances scolaires, or beaucoup de jeunes candidats souhaitant devenir infirmier, qui ont une certaine fibre sociale et médicale nécessaire à l'exercice de la profession, ont bien souvent de nombreux investissements à mettre en avant : voyages humanitaires, engagements au sein d'associations humanistes ou humanitaires ou même comme réserviste au sein de l'armée, stages réalisés en services hospitaliers, diplôme de secourisme... Ces différentes expériences, régulièrement énumérées dans la lettre de motivation du candidat, mais malheureusement pas prises en considération du fait qu'il est très difficiles pour les IFSI de regarder chaque candidature avec attention, aboutissent à une sélection ne prenant pas en compte la motivation réelle des candidats.

Comme chacun le sait, la force du cursus infirmier français est avant-tout sa professionnalisation puisqu'elle implique une immersion auprès de patients dans tous types de structures médicalisées. En mêlant la pratique à la théorie, cette formation amène le futur professionnel à se confronter régulièrement aux réalités du terrain qui requiert et nécessite d'importantes qualités humaines et relationnelles afin qu'une relation de confiance puisse s'instaurer avec la patientèle.

C'est pourquoi, il apparaît important, en parallèle des sélections effectuées par algorithmes sur Parcoursup, de maintenir des critères de sélection prenant en compte la motivation et les qualités

humaines du candidat afin que son profil puisse pleinement correspondre aux attentes de l'exercice du métier infirmier. De plus, afin d'éviter les déracinements – jamais simples à gérer pour les familles – et les désengagements associatifs et humanitaires, il se révélerait plus adapté de prendre en compte le lieu de résidence du candidat dans le recrutement des IFSI comme cela se fait pour les candidats en licence (droit, paces...), prioritaires dans leurs régions d'origine.

En espérant avoir retenu votre attention et dans l'attente de vous lire, veuillez recevoir, Madame la Ministre, l'expression de ma haute considération.

Avec mes meilleurs sentiments

Paul MOLAC

